



L'AGENDA 21 LOCAL DU PAYS DE BALAGNE

APRÈS 3 ANS DE MISE EN ŒUVRE

## **BILAN ET PERSPECTIVES**



## TABLE DES MATIÈRES

Contexte de la démarche.....	5
L'Agenda 21 du Pays de Balagne.....	5
Le comité de pilotage de l'Agenda 21.....	6
Le schéma stratégique.....	7
1. La maîtrise des consommations énergétiques :.....	9
1.1. Dans les transports.....	9
1.2. Dans l'habitat et les espaces publics.....	11
2. Le développement des énergies renouvelables :.....	12
2.1. Étude de faisabilité d'une station de production d'énergie électrique par électro-pompage solaire.....	12
2.2. Équipement des réservoirs d'adduction d'eau potable en micro-centrales hydro-électriques.....	13
2.3. Autres sources :.....	13
3. La promotion d'un habitat durable et de la construction biosourcée.....	14
3.1. Le cahier de recommandations architecturales et paysagères.....	14
3.2. Le Guide de l'habitat économe et confortable.....	14
3.3. Examen CQP Ouvrier professionnel en pierre sèche.....	15
3.4. Formation CQP Ouvriers professionnels en pierre sèche.....	16
3.5. Formation CQP enduiseur façadier – Option Bâti Ancien.....	17
3.6. Actions de formation des agents publics à la restauration des murs en pierre sèche.....	18
3.7. Actions d'initiation à la restauration des ouvrages en pierre sèche à destination de la population résidente.....	19
4. Préservation de l'environnement et de la biodiversité.....	19
4.1. Atlas de la biodiversité.....	19
4.2. Lutte contre les plantes invasives.....	20
4.3. Formation des agents communaux à la préservation de la biodiversité dans les espaces publics.....	20
5. Le développement culturel et social :.....	21
5.1. Étude sur la caractérisation et les attentes des néo-balanins en Pays de Balagne.....	21
5.2. Développement des circuits courts.....	21
5.3. Aménagement de jardins familiaux dans les villages.....	25
5.4. Sensibilisation au patrimoine bâti des écoliers de Balagne.....	25
6. Le projet de territoire du pays de Balagne.....	26
6.1. Réduire la dépense énergétique globale.....	27
6.2. Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés.....	27
6.3. Développer la production agricole et les circuits courts.....	27
6.4. Améliorer la gestion des ressources.....	28
6.5. Restaurer et préserver les écosystèmes.....	28
6.6. Restaurer et préserver les paysages.....	28
6.7. Rétablir l'équité sociale et réduire les inégalités.....	29
6.8. Construire un territoire authentique et moderne.....	29
6.9. Promouvoir des sites et événement diversifiés et complémentaires.....	29

## CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Dans le cadre de la convention pour la croissance verte liant l'Etat avec la Collectivité Territoriale de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse avait mis en place en 2011, à titre expérimental, un dispositif d'accompagnement des territoires dans une démarche Agenda 21.

Le Pays de Balagne avait sollicité le soutien méthodologique de l'Office de l'Environnement de la Corse, articulé autour de quatre étapes principales :

- l'élaboration d'un diagnostic de territoire (identification de problématiques et priorités sociales, environnementales, économiques).
- La définition d'une stratégie (objectifs, plan d'action, critères d'évaluation)
- La mise en œuvre du plan d'actions ciblées
- L'évaluation en continu.

## L'AGENDA 21 DU PAYS DE BALAGNE

La stratégie de l'Agenda 21 du Pays de Balagne, labellisée Agenda21 local France, est de « préserver et valoriser les ressources locales pour produire un développement équilibré et solidaire sur le territoire en partageant les connaissances, la mémoire et la culture vivante ».

L'Agenda 21 du Pays de Balagne a été reconnu « Agenda 21 local » par le Ministère du Développement Durable, le 29 octobre 2015. Cette décision souligne l'engagement de notre territoire dans une démarche innovante contribuant à la transition écologique vers le développement durable. Cette reconnaissance est donnée pour 3 ans.

Cette stratégie s'applique à tous les programmes, projets et actions menés par le Pays de Balagne. Il se compose de 5 cadres d'actions :



## LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'AGENDA 21

Pour conduire cet ambitieux projet, un comité de pilotage est mis en place tout au long de la démarche. Composé de 12 personnes, il comprend à parité un collège de 6 élus et de 6 partenaires et personnalités qualifiées.

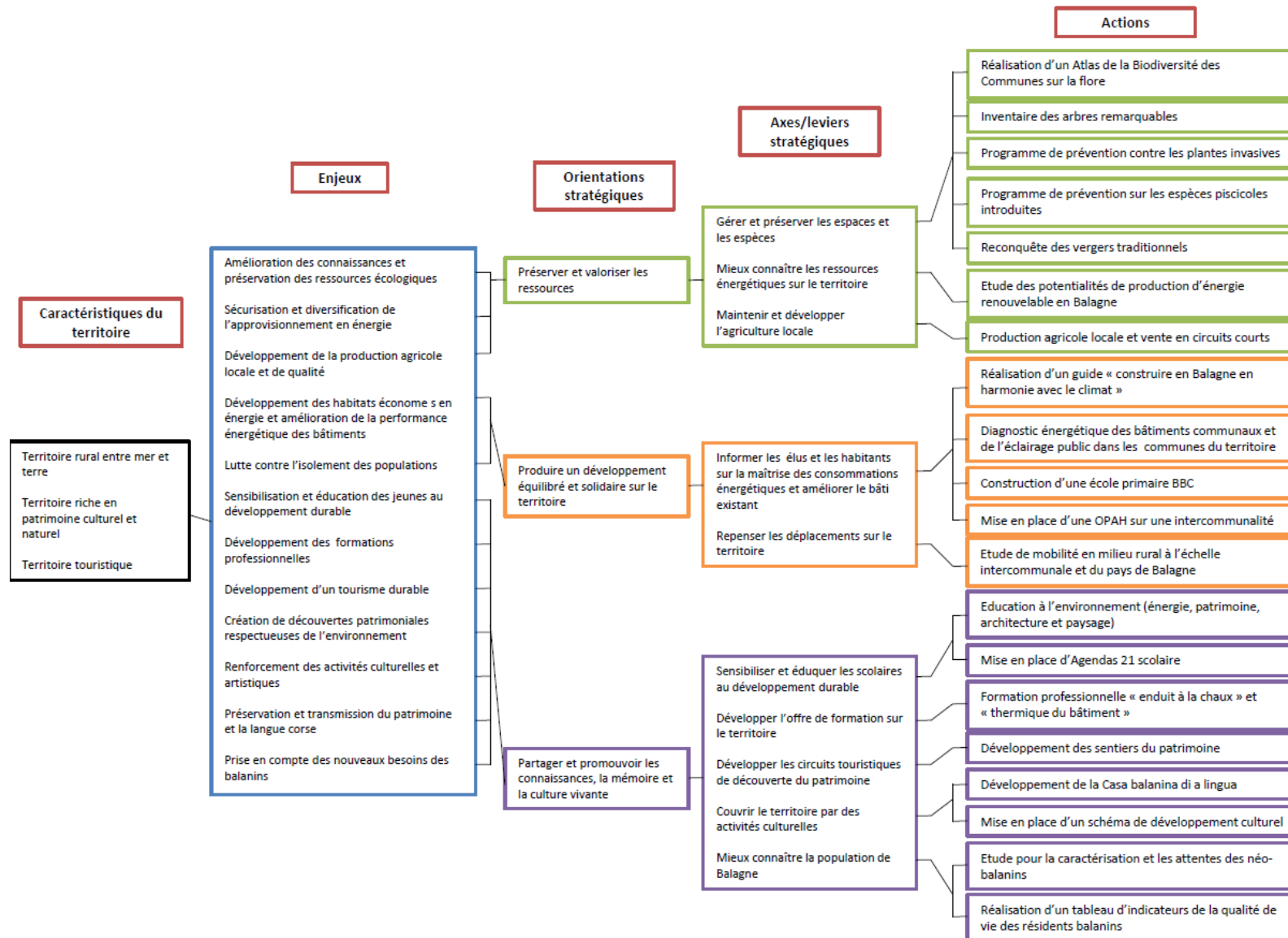
### Collège des élus :

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>
LIONS	Paul	PETR du pays de Balagne et CCIRB
ANTONIOTTI	François	PETR du pays de Balagne et CCIRB
MARCHETTI	François	PETR du pays de Balagne et CCCB
PARRIGI	Maurice	PETR du pays de Balagne et CCCB
POLI	Pierre	PETR du pays de Balagne et CCIRB
SEITE	Jean-Marie	Président du PETR du pays de Balagne et CCCB

### Collège des partenaires et personnalités qualifiées :

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>
SALICETTI	Marie-Ange	Office de l'Environnement de la Corse
DUCOURET	Mélanie	Direction Régionale de l'Environnement de Corse
HUGOT	Laetitia	CBNC - référent biodiversité et préservation de l'environnement
GUIRONNET	Georges	Aghjasole - référent énergies renouvelables et matériaux biosourcés
MARANINCHI	Stéphanie	EIE - référent efficacité énergétique : habitat, mobilité
BIANCONI	Dominique	U Svegliu Calvese - référent développement culturel et social

# LE SCHÉMA STRATÉGIQUE



Pour concrétiser la stratégie de son Agenda 21, le Pays de Balagne s'est engagé dans des dispositifs contractuels avec l'État :

- **« Territoires à énergie positive pour la croissance verte »** : dans le cadre de sa politique globale de transition énergétique élaborée à travers son Agenda 21, le Pays de Balagne a signé, auprès de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Ségolène Royal, la convention de développement de l'éco-mobilité sur le territoire du Pays de Balagne. Le PETR dispose de trois ans pour réaliser ce projet de 625 000 € financé à 80%.

Le 12 décembre 2016, un avenant à la convention de transition énergétique a été signé à hauteur de 1 500 000 € financé à 80 % pour le développement des actions suivantes :

- action 1 : réduction de la consommation énergétique
  - action 2 : développement de la mobilité électrique
  - action 3 : biodiversité et paysages
  - action 4 : jardins familiaux
- **Une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.** Dans le cadre du plan national de rénovation énergétique de l'habitat, l'ADEME soutient le déploiement de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé. La candidature du Pays de Balagne a été retenue en novembre 2015.

D'autres programmes contribuent à la mise en œuvre de la stratégie Agenda 21 du Pays de Balagne :

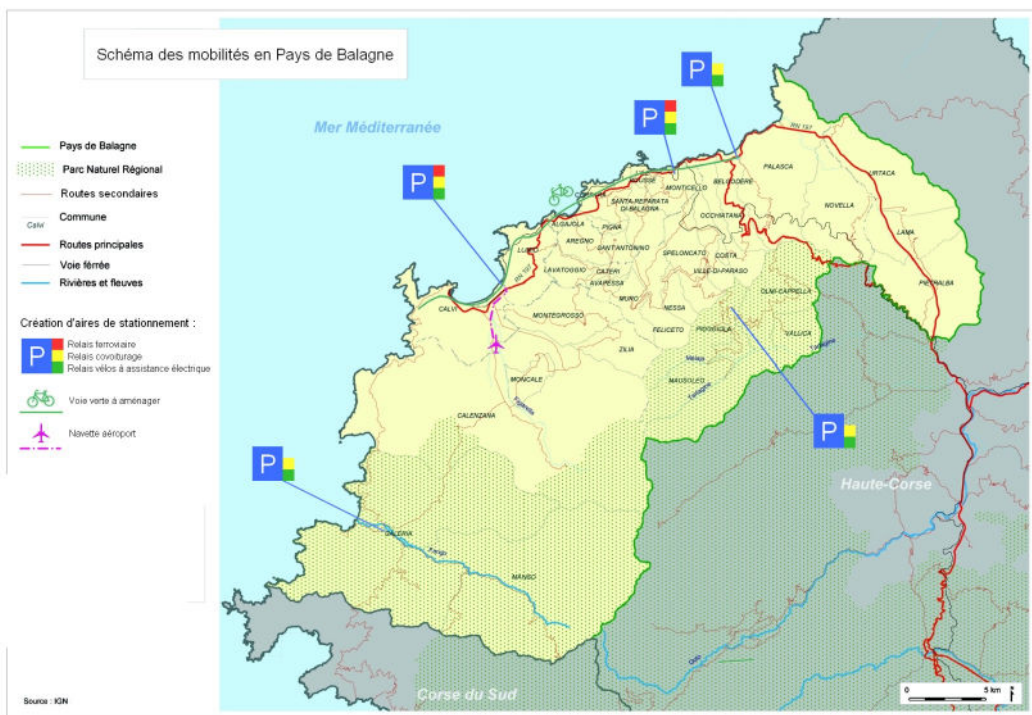
- **Le programme européen Leader 2014-2020** s'attache à développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes. La stratégie développée au regard de cet objectif s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager. (Culture, identité et ouverture). Le pays de Balagne dispose d'une enveloppe de 1 034 767.86 € de FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur son territoire. Cinq axes principaux sont déclinés :
  - Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation
  - Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises
  - Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation
  - Coopération envisagée avec des partenaires sardes sur des actions de formation et de mise en valeurs de matériaux biosourcés

# BILAN 2018

## 1. LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES :

### 1.1. DANS LES TRANSPORTS

Un schéma de la mobilité durable a été élaboré. Il s'appuie sur deux infrastructures littorales, là où le trafic est le plus important : le tram-train et la voie verte Calvi – L'Île-Rousse, jalonnés de parcs relais connectés à des circuits de transport en Commun. Un réseau d'aires de covoiturage complète le dispositif et des points rendez-vous mobilité assurent la connexion inter-villages.



#### 1.1.1. VOIE VERTE ENTRE CALVI ET L'ÎLE-ROUSSE

Dans le cadre du plan d'actions TEPCV, le PETR du pays de Balagne a lancé une étude de faisabilité de l'aménagement d'une voie verte sur la façade littorale. Cette étude a été confiée à l'entreprise INDDIGO SAS qui a identifié un tracé continu et réalisable à court terme entre Bodri (Commune de Corbara) et Sainte Restitute (Commune de Lumio) pour un montant prévisionnel de 362 000 €.

La mission de maîtrise d'œuvre d'infrastructure a été lancée auprès de la SELARL Legrand – Antoniotti, géomètre expert, pour un montant de 26 969 € HT en décembre 2017.

#### 1.1.2. AIRES DE CO-VOITURAGES ET PARC RELAIS

Dans le cadre du plan d'actions TEPCV, le pays de Balagne a lancé une étude relative à l'implantation des aires de covoiturage et des parcs relais. Cette étude a été confiée le 23 décembre 2016 à Jean Clerc

Consultant pour un montant HT de 24 750 €. Cette étude a été achevée en décembre 2017 et présentée le 31 janvier 2018. Ce même jour, la Collectivité de Corse nous a rencontré dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de l'Intermodalité de Corse.

La Collectivité de Corse a un projet d'aménagement d'un terminus inter-urbain Calvi – L'Île-Rousse au niveau de la gare de Guardiola à l'entrée de l'agglomération de l'Île-Rousse. Un parking relais de 150 places est alors prévu pour inciter les voitures à se garer et passer le relais aux transports en commun (routiers ou ferroviaires) pour se rendre en centre ville ou même à Calvi.

Deux autres parcs-relais pourraient être aménagés, par le Pays de Balagne, devant la gare d'Algajola et celle du camp Raffalli.

Les aires de co-voiturage doivent être bien distinctes des parcs relais, elles n'ont ni le même objet, ni le même public.

Localisation	Type	Commune	Précision
Aire de Tesa	Aire de covoiturage	Lama	Emplacement choisi selon accessibilité dans les deux sens (RT 30)
Ostriconi	Aire de covoiturage	Palasca	Parking aménagé par la CCIRB
Losari	Aire de covoiturage	Belgodere	Parking communal devant le SPAR
Guardiola	Parc relais	Monticello	Projet de la Collectivité de Corse
Guardiola	Aire de covoiturage	Monticello	au sud de l'arrêt CFC : terrain en cours d'acquisition au SDIS par la CCIRB
Eglise village	Aire de covoiturage	Sta Reparata	Parking communal / pratique existante
Fogata	Aire de covoiturage	L'Île-Rousse	convention à passer avec le centre commercial. Parking existant/pratique existante
Curzo	Aire de covoiturage	Corbara	Terrain communal au rond point
Gare d'Algajola	Parc relais	Algajola	Parcelle n°543 ( Collectivité de Corse)
Face à la gare	Aire de covoiturage	Algajola	Parcelle Collectivité de Corse
Chez Charles	Aire de covoiturage	Lumio	Parking existant /pratique existante
Gare Camp Raffalli	Parc relais	Calvi	Parking de la gare ( Collectivité de Corse)
Pont des 5 arcades	Aire de covoiturage	Galeria	Terrain Communal
Eglise de Galeria	Aire de covoiturage	Galeria	Parking communal / pratique existante
Maison Battaglini	Aire de covoiturage	Olmi Cappella	Devant la Mairie / pratique existante



## 1.2. DANS L'HABITAT ET LES ESPACES PUBLICS

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé du pays de Balagne est opérationnelle depuis le 1er septembre 2016. Elle fonctionne avec l'Espace Info Energie de Balagne et complète l'OPAH du bassin de vie de l'Île-Rousse.

### 1.2.1. PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT



Le Pays de Balagne déploie depuis le 1er septembre 2016, une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire pour concilier à la fois la rénovation de l'habitat dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'accompagnement et le soutien des entreprises locales du BTP. La plateforme s'efforcera, dans la mesure du possible, de promouvoir les savoir-faire constructifs anciens et la construction bio-sourcée pour favoriser l'essor d'une économie créatrice d'emplois locaux fondée sur la valorisation des ressources locales renouvelables.

Ainsi, elle s'appuie sur l'Espace Info Energie de Balagne, soutien l'OPAH de la CCIRB et s'articule avec les organisations professionnelles du BTP.

Elle mobilise les aides existantes des différents partenaires, ce n'est pas un dispositif supplémentaire mais au contraire un facilitateur.

Les différentes actions de la Plateformes sont les suivantes :

- Accompagnement des particuliers : Visite des logements (état des lieux énergétique) et élaboration de diagnostics énergétiques (rendu de l'étude + proposition de bouquets de travaux)
- Publication d'un nouveau flyer afin de servir de support de communication pour la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) du Pays de Balagne.
- Organisation de réunions publiques délocalisées
- Participation au « Salon du bien-être 2017 »
- Programme "LED dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" proposé par EDF, pour renforcer la communication sur la PREH, distribution des ampoules LED gratuites aux ménages qui ne sont habituellement pas portés vers ces équipements innovants, tels que les personnes à faibles revenus via les CCAS, CIAS, ADMR et restos du cœur.
- Aide aux professionnels dans le montage des dossiers RGE et, organisation en relation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse, ou la CPEB, afin d'organiser des sessions de formation FEEBAT Renov sur le territoire de Balagne.
- Actions de communication (parution d'un article dans la presse locale, organisation d'une conférence sur la thématique de la rénovation énergétique de l'habitat).

### **1.2.2. OPÉRATION DE THERMOGRAPHIE AÉRIENNE**

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne, a souhaité engager une opération de thermographie aérienne sur son territoire, afin de sensibiliser les habitants, évaluer, et, améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti privé.

L'objectif de cette opération, est de mesurer la température qui se dégage des toitures des habitations, afin d'en estimer les déperditions de chaleur.

Les données enregistrées ont été traitées, puis retranscrites sous forme de cartes thermiques.

Des salons de restitution ont eu lieu le vendredi 25 mai 2018 de 10h à 17h, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de l'Île-Rousse, et le samedi 26 mai 2018 de 10 h à 17h, dans la salle de réunion du complexe sportif de Calvi. Ils ont permis aux particuliers, de visualiser le cliché infrarouge de leurs habitations. Des agents spécialement formés, étaient présents pour les aider dans l'interprétation des résultats, et les conseiller en matière de rénovation énergétique.

Cette action a été financée par la Collectivité de Corse et l'ADEME.

### **1.2.3. ACTION D'IMPLANTATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE BALAGNE**

Dans le cadre de l'avenant à la convention de transition énergétique du 12 décembre 2016, l'action n°1 visait la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et espaces publics. Une opération d'implantation de lampadaires solaires a été programmée pour un montant estimé de 200 000 €. Une enquête a été menée auprès des communes de Balagne.

Ce sont 50 lieux d'implantation qui ont été souhaités pour sécuriser des croisements routiers, des points d'apport volontaires des déchets triés ou des sites ou bâtis patrimoniaux remarquables non desservis par un réseau électrique.

## **2. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :**

### **2.1. ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE STATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PAR ÉLECTRO-POMPAGE SOLAIRE**

Le territoire a souhaité rechercher des solutions de production d'énergie électrique renouvelable. Le 21 septembre 2018, le comité syndical a délibéré pour étudier la possibilité d'implanter une micro-step solaire sur le territoire du pays de Balagne. Les micro-STEP solaires sont installées en dehors des cours d'eau naturels. Le circuit hydraulique est donc artificiel, constitué généralement de :

- deux bassins (de volume compris entre 800 et 2000m<sup>3</sup>) séparés par
- un dénivelé de 80 à 200m et connectés entre eux par
- un tuyau enterré (de diamètre compris entre 150 et 600mm max).
- une pompe et une turbine sont connectées à ce circuit au niveau du bassin inférieur.

Pour faire monter l'eau, ces micro-STEP sont couplées à une centrale solaire de puissance <250kWc (emprise au sol <2000m<sup>2</sup>).

Le jour, l'énergie solaire est utilisée pour alimenter en partie le village et le surplus sert à pomper l'eau du bassin bas vers la réserve supérieure. Aux heures sans soleil, l'eau redescendue par gravité actionne la turbine de manière maîtrisée.

Ce système complet permet donc de transformer une centrale solaire intermittente en une unité de production électrique lissée, maîtrisée et pilotable.

L'étude comprendra l'identification de sites possibles, la sélection de deux sites à étudier, et, l'étude technico-économique détaillée d'un site pour un montant de 12 000 € HT.

Cette étude va être lancée prochainement et permettra le lancement opérationnel sur le territoire.

## **2.2. ÉQUIPEMENT DES RÉSERVOIRS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE EN MICRO-CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES.**

Du 16 avril au 6 juillet 2018, le PETR du Pays de Balagne a accueilli un stagiaire de Licence Professionnelle « Énergie et génie climatique » mention « Énergies Renouvelables ». Sa mission fut d'étudier, sur les 36 Communes de Balagne, les possibilités d'équipement des réservoirs d'adduction d'eau potable des villages en micro turbines pour générer de l'électricité sans impacter le milieu naturel.

Les critères à respecter pour envisager un équipement en micro-hydraulique d'une adduction d'eau potable sont, sur un même site :

- Capturer une quantité d'eau suffisante pour subvenir aux besoins de ses habitants
- Ne pas être alimentée par l'OEHC (aucun équipement ne peut être mis en place sur les infrastructures de l'office hydraulique)
- Avoir un débit suffisant (minimum 5l /s en entrée de la conduite, pour que le turbinage soit possible)
- Avoir un dénivelé important (minimum 200 m entre le captage et le réservoir, pour que l'eau ait le temps de prendre de la vitesse et de la pression)
- Avoir de la place autour du réservoir (Pour mettre en place la microcentrale (bâti) et tout son équipement), le réservoir devra comporter obligatoirement un trop plein pour turbiner 24h/24 (et pas seulement quand le réservoir se vide).
- Avoir une piste d'accès au réservoir et au captage (une piste entretenue et praticable avec tout type de véhicules).
- Être proche d'un transformateur d'EDF (pour renvoyer l'électricité produite sur le réseau).

## **2.3. AUTRES SOURCES :**

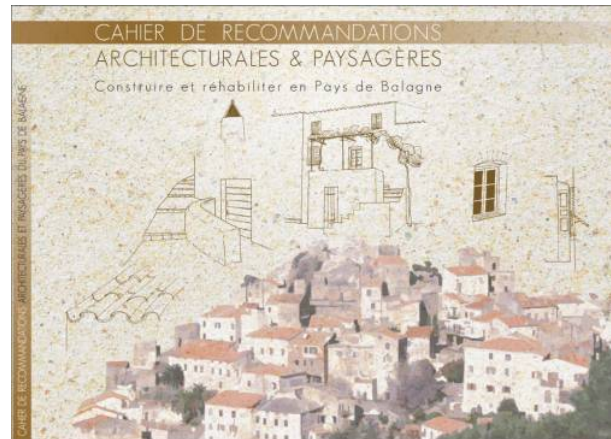
Une étude des potentialités de développement des énergies renouvelables sur le territoire du pays de Balagne doit être menée afin de cibler les lieux et les types d'investissements à réaliser (solaire, éolien, géothermique, hydraulique).

## 3. LA PROMOTION D'UN HABITAT DURABLE ET DE LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE

### 3.1. LE CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

Ce guide s'adresse à tous, propriétaires, artisans, architectes, services techniques, administrations et élus confrontés à un projet ou travaux de construction ou de réhabilitation.

Son ambition est de redonner à voir le paysage et l'architecture et de comprendre, pour mieux les respecter, les divers éléments qui les constituent : site, volumes, façades, toitures, équipements, bâti spécifique.



Il est avant tout une aide pour préserver l'identité du bâti et comprend :

- des questions à se poser avant de réhabiliter ou de construire
- des conseils pratiques pour définir le projet de travaux- des renseignements pour préparer la réalisation de ces travaux.

La rédaction de l'ouvrage a été réalisée par le Pays de Balagne en collaboration avec le CAUE de la Haute Corse. Il est disponible gratuitement dans toute Mairie de Balagne, au siège du Pays de Balagne et sur le site du pays de Balagne.

### 3.2. LE GUIDE DE L'HABITAT ÉCONOME ET CONFORTABLE

Le Pays de Balagne a édité un guide pratique pour accompagner les porteurs de projet dans la construction ou la rénovation de leur habitat en harmonie avec leur environnement, intitulé Guide de l'habitat économe et confortable, pour construire et réhabiliter en Pays de Balagne.

Ce guide a été présenté au public le mercredi 20 mai 2015 au magasin Gedimat à Ile-Rousse.

Il est dès à présent mis à disposition du public dans les magasins de matériaux et de bricolage partenaires.

Ce guide financé par le programme Leader, s'inscrit pleinement dans l'Agenda 21 local du Pays de Balagne pour une consommation raisonnée de l'espace et de l'énergie dans le respect de l'environnement.

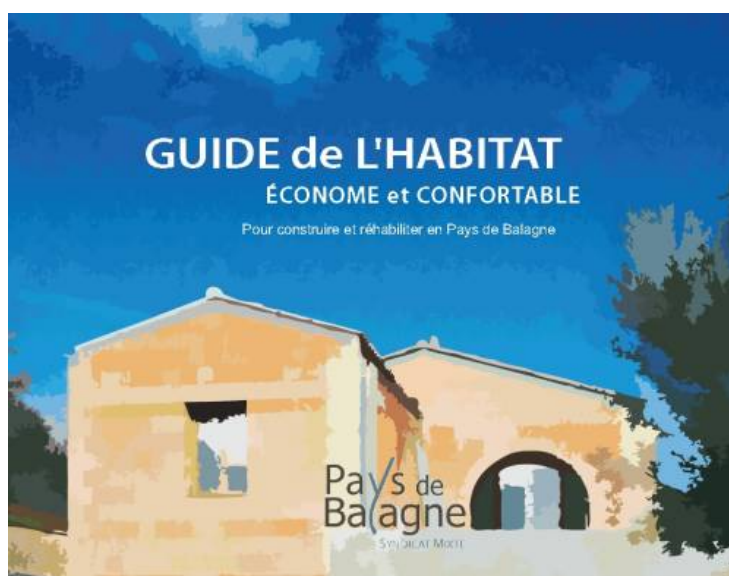
Il doit permettre en particulier aux maîtres d'ouvrages de s'appuyer sur une conception architecturale intelligente pour optimiser les échanges thermiques et hygrométriques entre extérieur et intérieur d'un bâtiment.

Il décrit des principes de construction et de rénovation et propose des dispositifs urbains et architecturaux aptes :

- l'hiver, à réduire les pertes thermiques, favoriser les gains solaires et limiter le refroidissement extérieur
- l'été, à réduire les gains solaires et favoriser le rafraîchissement.

Ces dispositifs respectent l'expression de l'architecture balaigne décrite dans le cahier de recommandations architecturales "Construire et réhabiliter en Pays de Balagne" : sobriété, adéquation au site, prédominance des matériaux locaux.

A ce propos, le guide s'attache à faire connaître un certain nombre de matériaux, de formes et de pratiques caractéristiques des savoir-faire balainins, afin de projeter dans le futur les ressources du passé.



### **3.3. EXAMEN CQP OUVRIER PROFESSIONNEL EN PIERRE SÈCHE**

Les 21, 22 et 23 octobre 2014, et pour la première fois en Corse, a été organisé l'examen du Certificat de Qualification Professionnel « Ouvrier professionnel en pierre sèche » dans le cadre du programme européen Leader 2007/2013.

Ce diplôme, qui existe depuis 2010, reconnaît les artisans capables de bâtir dans les règles de l'art des ouvrages en pierre sèche. Ces règles ont été définies à travers un guide des bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche par un collectif d'artisans, d'ingénieurs (ENTPE, École Centrale), la chambre des métiers du Vaucluse et le Parc National des Cévennes.

Il permettra de référencer les artisans compétents en la matière. Seule la professionnalisation du métier permettra de garantir la qualité et la solidité des ouvrages construits dans les règles de l'art et générer ainsi des commandes publiques et privées.

Les participants à l'examen ont bénéficié du lundi 1er au vendredi 5 septembre 2014, d'un Stage de construction d'un mur en pierre sèche pour un entraînement à l'épreuve du CQP NII « Ouvrier professionnel en pierre sèche ».

Sur 5 professionnels : 2 ont satisfait à l'examen.

### 3.4. FORMATION CQP OUVRIERS PROFESSIONNELS EN PIERRE SÈCHE

Une formation de quatre mois a été mise en place par le GRETA de Haute-Corse, en partenariat avec le pays de Balagne, dans le cadre du programme Leader 2007 – 2013.

L'équipe pédagogique du GRETA de Haute-Corse avait pour ambition de développer une professionnalisation des apprenants, (unique garantie d'insertion durable) dans le domaine de la construction en Pierre sèche, conforme aux attentes des entreprises du secteur.

- La maîtrise des techniques de base au cœur des métiers concernés,
- L'acquisition de valeurs attachées à la vie en société (hygiène, comportement professionnel, adaptation à la mobilité et aux horaires de travail, le sens de l'autre...),

Plusieurs communes de Balagne se sont portées volontaires pour accueillir la formation en fournissant un site pour la réalisation d'un chantier. Trois sites en plus du site d'examen ont été retenus :

- Moncale (Réalisation d'un mur de soutènement visant à protéger le parking communal),
- Occhiatana (Réfection d'un mur de soutènement en train de s'effondrer en plein cœur du village)
- Pietralba (Réfection de plusieurs portions de murs de soutènement et d'un mur double face en cours d'effondrement, le long d'un sentier de randonnée du village)



#### Objectifs de la formation :

- Faire acquérir aux stagiaires les connaissances théoriques, pratiques et techniques nécessaires pour la construction et restauration des ouvrages en pierre sèche
- Former les stagiaires sur les qualités environnementales, techniques, esthétiques et patrimoniales apportées par le bâti en pierre sèche.

La formation s'est terminée par un examen du CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche » permettant d'évaluer le niveau des stagiaires. 3 candidats ont obtenu le CQP OPPS.

### **3.5. FORMATION CQP ENDUISEUR FAÇADIER – OPTION BÂTI ANCIEN**

Cette formation, née de la collaboration entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse et le Pays de Balagne s'est déroulée en 17 jours étalés sur une période de 8 mois dont le premier module a eu lieu les 9 et 10 Octobre 2015.

Une formation qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées par le Pays de Balagne avec la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse (travaux de restauration en enduits de chaux sur la chapelle Saint Ignace à Calenzana) dont l'objectif est de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine architectural légué par nos ancêtres.

Pour cela, il est indispensable d'acquérir ou de développer des savoir-faire spécifiques en vue de restaurer des décors d'encadrements, des corniches moulurées ou d'effectuer des patines.

La rénovation du bâti ancien dans les règles de l'art constitue aussi une opportunité de développement économique pour les entreprises de maçonnerie qui souhaitent se distinguer dans ce domaine. De nombreuses constructions nécessitent aujourd'hui des travaux de réfection de façade et de rénovation. A l'heure où les efforts vont être portés sur la rénovation énergétique de l'habitat, ces maçons qualifiés sont à la pointe des techniques préconisées.

Les 07 et 08 Juin 2016 s'est déroulé la première session en Corse du Certificat de Qualification Professionnelle Enduiseur Façadier avec pour la première fois en France une déclinaison particulière sur le bâti ancien. A l'issue de ces journées, 6 professionnels de Balagne ont été diplômés.



Nous mettons à disposition sur le site internet du pays de Balagne, la liste des professionnels ayant le CQP

### **3.6. ACTIONS DE FORMATION DES AGENTS PUBLICS À LA RESTAURATION DES MURS EN PIERRE SÈCHE**

La délégation régionale Corse du CNFPT et le PETR du Pays de Balagne organisent depuis 2013, en partenariat, des actions de formation à la restauration des murs en pierre sèche.

Le premier plan de formation mutualisé en Balagne avait été adopté en décembre 2012 par le comité de pilotage de la territorialisation. Dans ce cadre, le Pays de Balagne, les communes, les communautés de communes et les représentants de la Collectivité territoriale de Corse et du Département de la Haute-Corse en Balagne souhaitent permettre à leurs agents techniques d'acquérir les compétences pour restaurer ou construire les murs en pierres sèches, caractéristiques de la micro-région.

Dans le cadre de son Agenda 21 et du programme Leader sur la période 2007-2013, le Syndicat Mixte du Pays de Balagne avait développé une stratégie destinée à bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne. La transmission des savoirs et savoir-faire en est une action majeure pour préserver le patrimoine architectural paysager Balanin.

Onze formations à la construction d'ouvrages en pierre sèche ont eu lieu depuis 2013, auprès des agents publics, comme suit :

1. Module mur de soutènement du 23 au 25 avril et le 21 et 22 mai 2013 aux jardins du château Malaspina à Belgodere.
2. Module mur de clôture du 18 au 20 juin 2013 au Lavoir de Cateri.
3. Module pavage du 17 au 19 septembre 2013 sur le sentier de Codole à Sta Reparata di Balagna.
4. Module mur de soutènement du 23 au 25 avril et le 12 et 13 mai 2014 à Urtaca
5. Module mur de clôture du 11 au 13 juin 2014 à Corbara
6. Module mur de soutènement les 14, 15, 16 octobre et 23 et 24 novembre 2015, dans les jardins du couvent St François de l'Ile-Rousse
7. Module pavage du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016 sur le parvis de la chapelle de l'Immaculée Conception sur la commune de Lumio
8. Module mur de clôture : du 5 au 7 février 2016 à la chapelle Saint Joseph sur la commune de Montemaggiore
9. Module mur de clôture : du 10 au 12 mai 2017 sur le trajet du projet de la voie verte entre Calvi et l'Ile-Rousse (à partie de la route d'accès du parking de Ghjunchitu) sur la commune de Corbara
10. Module mur de soutènement du 11 au 13 septembre 2017 et du 9 et 10 octobre 2017, dans les jardins du couvent St François de l'Ile-Rousse.
11. Module mur de soutènement les 18, 19 et 20 septembre et 18 et 19 octobre 2018, dans le village de Sant'Antonino.

Une prochaine formation aura lieu en 2019 sur le module mur de soutènement en Balagne. Dans les années avenir, nous entendons renouveler durablement ces stages sur le territoire.



### **3.7. ACTIONS D'INITIATION À LA RESTAURATION DES OUVRAGES EN PIERRE SÈCHE À DESTINATION DE LA POPULATION RÉSIDENTE.**

Dans le cadre d'un projet de coopération Leader avec le GAL des 2 massifs, il semblait essentiel de sensibiliser la population à l'aménagement, et à l'entretien du patrimoine rural en pierre sèche, dans le respect de l'identité paysagère et de l'héritage patrimonial.

Cette mission de mise en place d'ateliers d'apprentissage « pierre sèche » a été confiée à Sud concept en 2015 comme suit :

- les 24 et 25 avril 2015 à l'Ile-Rousse
- les 8 et 9 mai 2015 à Galeria
- les 22 et 23 mai 2015 à l'Ile-Rousse
- les 29 et 30 mai 2015 à Pioggiola



Dans le cadre de l'avenant à la convention de transition énergétique du 12 décembre 2016, l'action n°3 s'attachait à la préservation de la biodiversité et des paysages. Une opération de formation amateurs sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche a été programmée pour un montant estimé de 10 000 €. Celle-ci devrait intervenir avant le 31/12/2018.

## **4. PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ**

### **4.1. ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ**

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Pays de Balagne a lancé une large démarche d'inventaire de la biodiversité.

Pour la partie floristique, le Conservatoire Botanique National de Corse a été mandaté afin de procéder à un état des lieux de l'existant (données floristiques bibliographiques et prospections déjà effectuées) et une poursuite des prospections sur le terrain à partir de 2011. Des enquêtes de terrain menées de 2011 à 2014 ont permis de référencer et de cartographier 1865 espèces dont 71 protégées, 177 remarquables et 75 introduites. Le rendu final est matérialisé par une cartographie des zones prospectées et une liste spécifique des espèces présentes pour chacune des communes faisant partie de la démarche.

Ces données seront prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Lutte contre les espèces piscicoles introduites : le CPIE A Rinascita a réalisé un inventaire des espèces piscicoles introduites dans les cours d'eau de Corse et mène des actions de sensibilisation, en partenariat, en Balagne, avec l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) qui rassemble plus de 300 pêcheurs.

## 4.2. LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

le Pays de Balagne, dans le cadre de sa politique globale de transition écologique et énergétique a programmé l'organisation de journées écocitoyennes de préservation de la biodiversité : Campagnes d'arrachage de griffes de sorcières sur le littoral de Balagne.

**5 sites balanins fortement touchés par le développement de cette espèce invasive ont été identifiés et programmés:**

- Commune de l'Isula : Ile de la Pietra (en programmation, réalisation avant le 13 décembre 2018) avec l'association I SBULECA MARE



- Commune de Curbara : littoral à l'Est de la plage de Bodri (en programmation, réalisation avant le 13 décembre 2018) avec l'association I SBULECA MARE
- Commune de Lumiu : Pointe de Spanu, journée réalisée le 8 avril 2018 avec l'association I SBULECA MARE
- Commune de Calvi : Pointe de la Revellata (en programmation, réalisation avant le 13 décembre 2018) avec l'association I SBULECA MARE
- Commune de Galeria : Embouchure du Fangu, journée réalisée le 2 juin 2018 avec l'association A SENTINELLA

Par ailleurs, la marque Corsica Grana a été lancée le 21 juin 2016 afin de développer une filière de plants locaux valorisant la flore indigène.

## 4.3. FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS

Le pays de Balagne, à travers son Agenda 21 local, a mis en place sur son territoire, en collaboration avec le CNFPT et le Conservatoire Botanique National de Corse, une session de formation à l'attention des agents publics techniques chargés des espaces verts des Collectivités de Balagne sur la connaissance de la flore afin de préserver la biodiversité du territoire.

Ce stage a pour objectif d'**identifier les plantes invasives et de valoriser les plantes endémiques** d'ornement. La première session de formation a eu lieu le lundi 4 décembre 2017 à la Casa di Losari à Belgodere et la seconde, le 5 mars 2018 à Lama.

## **5. LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL :**

### **5.1. ÉTUDE SUR LA CARACTÉRISATION ET LES ATTENTES DES NÉO-BALANINS EN PAYS DE BALAGNE**

L'augmentation de la population balanine est directement liée à l'arrivée de « nouveaux » résidents sur le territoire. Au final, on peut estimer la population de nouveaux résidents en Pays de Balagne à près de 3000 personnes soit à peu près 13% de la population totale.

Le pays de Balagne a réalisé une étude spécifique sur sa nouvelle population pour la prendre en compte dans sa réflexion globale sur le territoire. Le terme de néo-balanin a ainsi été construit et défini comme une personne qui s'est installée en Balagne entre 2000 et 2014 et y réside au moins 6 mois par an.

Comment caractériser ces néo-balanins ? Qui sont-ils ? Quelles sont les motivations de leur venue ? Comment utilisent-ils le territoire ? Comment se représentent-ils la vie en Balagne et perçoivent-ils leur avenir sur le territoire ?

L'étude sur la caractérisation et les attentes des néo-balanins en Pays de Balagne » a été réalisée entre les mois d'octobre 2014 et de juin 2015 et a donné lieu à la passation d'une enquête de terrain auprès de personnes arrivées en Pays de Balagne entre 2000 et 2014.

L'enquête de terrain a ainsi permis de mieux connaître les manières de vivre de cette population et leurs modes d'adaptation au Pays de Balagne. La réflexion développée a mis en exergue certains enjeux autour de l'intégration sociale de ces nouveaux résidents mais également des attentes qu'ils ont exprimées. Les enjeux ciblés demeurent ceux des transports et de la santé.

### **5.2. DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS**

Les groupements de producteurs se développent avec l'association « Una lenza dà anacquà » qui a mis en ligne un site de vente directe « U drivulinu », mais encore l'association balanine des éleveurs producteurs de veaux. Une action spécifique du GAL Balagne est menée en collaboration avec la FRCA de Corse en faveur de la coopération des producteurs pour améliorer leurs conditions de production et commercialisation.

Suite à la réunion d'information du 30 septembre 2016 à l'Île-Rousse, avec la FRCA de Corse et de nombreux producteurs de Balagne portant sur les différents types de coopération possibles en Balagne, des ateliers thématiques ont été déployés :

- Maraîchage :
  - Mise en place d'un atelier de transformation collectif
  - Mise en place d'un groupement d'achat collectif de matériel
  - Mise en œuvre des circuits-courts en restauration collective
- Apiculture :
  - Réalisation d'une route du miel en Balagne

- Groupement d'achat collectif de matériel et de fournitures
- Création de l'association des apiculteurs de Balagne (loi 1901)

Les ateliers de travail thématiques sur le maraîchage et sur l'apiculture ont eu lieu le 27 juin 2017. Les études de faisabilité réalisées par le GAL Balagne ont fait l'objet d'une restitution le 20 septembre 2017. L'objectif de ces ateliers est de mettre en exergue et en application des projets collectifs répondant aux besoins du territoire.

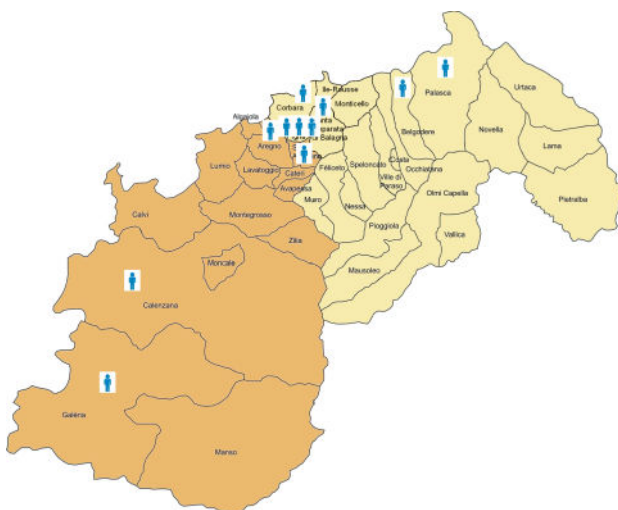
### 5.2.1. ATELIER DE TRAVAIL SUR LA THÉMATIQUE MARAÎCHAGE

- **Mise en place d'un atelier de transformation collectif :**

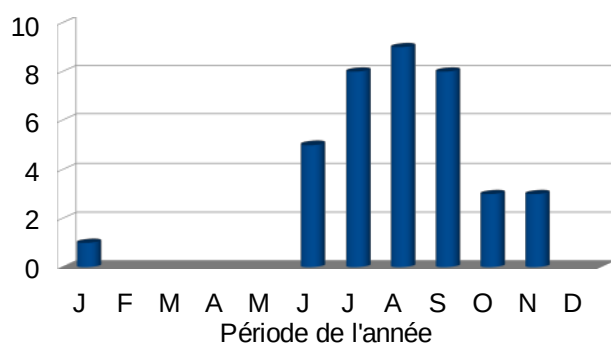
L'ancien programme Leader de Balagne a financé un projet, porté par l'association Una Lenza da Annacquà, concernant la mise en œuvre des circuits-courts collectifs en Balagne. Dans le cadre de ce projet, un stérilisateur à usage collectif pour les maraîchers balanins a été financé à hauteur de 60% afin de permettre la conservation des aliments et/ou la transformation du surplus.

Pour qu'il soit accessible à tous, un espace dédié, répondant aux règles générales d'hygiène et de sécurité, devait être trouvé en Balagne en ayant la meilleure localisation géographique.

Pour ce faire, le GAL Balagne a conduit une étude appropriée, la première étape a été le repérage des agriculteurs potentiellement intéressés par le projet. Le rapport présentant les résultats de cette enquête nous indique qu'au total 11 producteurs en circuits courts sur le territoire souhaiteraient utiliser l'autoclave. Il nous informe que les maraîchers sont localisés géographiquement vers le centre de la Balagne et que les périodes d'utilisation iront de juin à novembre.



*Localisation des producteurs Balanins souhaitant utiliser l'atelier collectif*



La seconde étape consistait à réaliser l'étude du modèle économique du projet et sa présentation a eu lieu lors de la réunion de restitution de l'étude de faisabilité le 20 septembre 2017. L'étude financière a été conduite par Caroline TARSITANO, Chargée de développement Balagne et Extrême Sud CAE A Prova.

Elle a conclu à la nécessité de mutualiser le fonctionnement de l'autoclave avec une autre activité coopérative pour réduire les frais salariaux et de locaux.

- **Mise en place d'un Groupement achats collectifs de matériel :**

Lors de la réunion thématique portant sur le maraîchage du 27 juin 2017, il avait été convenu d'étudier la possibilité d'achat groupé de matériels agricoles afin de négocier au mieux les prix et permettre de répondre à un appel à projet collectif de l'ODARC. Chaque producteur serait alors propriétaire du matériel et réaliserait des économies en payant uniquement sa part d'autofinancement (20%).

Une Consultation par courriel a eu lieu le 25 juillet 2017. Nous n'avons pas eu suffisamment de retour favorable pour réaliser l'étude de faisabilité.

- **Mise en œuvre des circuits-courts en restauration collective :**

L'étude menée par le GAL Balagne sur le territoire portant sur la structuration des cantines scolaires nous renseigne sur la diversité des dispositifs mis en place selon les communes.

Sur 19 communes :

- 15 ont une cantine scolaire qui a soit sa propre cuisine (comme Calvi, Belgodere et Santa Reparata) ou soit un sous-traitant (comme Corse Centrale Restauration, la boîte à gateau et le collège de Moltifao) ;
- 3 proposent un service de halte repas où les parents apportent le repas de leur enfant, la commune met à disposition un local avec frigo, micro-onde et personnel (Algajola, Montegrosso et Zilia) ;
- 1 sous-traite avec le restaurant du village (Galeria).

La situation actuelle de cette structuration est en pleine mutation et beaucoup de changement devraient intervenir lors de la prochaine rentrée scolaire.

- Le Pôle enfance de Calvi possède une cuisine centrale fabriquant les repas des crèches, école maternelles et primaires de la commune. Elle souhaite mettre en place une réflexion sur les circuits-courts.
- La commune d'Algajola a en projet la réalisation de travaux pour créer une cantine scolaire
- La fusion de la communauté des communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse avec la communauté des communes de cinq pieve di Balagna a créé la communauté de communes l'Ile-Rousse Balagne. Cette nouvelle entité regroupant 10 établissements scolaires du primaire envisage de mettre en place un approvisionnement de toute sa restauration scolaire en circuit-court.

La problématique est l'adéquation entre l'offre et la demande. Les producteurs ne sont pas assez nombreux et structurés pour organiser leur offre. Il faut travailler sur la mise en place d'une plateforme alimentaire pour répondre aux marchés publics et sur la logistique (transport) mais aussi sur la mise à disposition du foncier pour les agriculteurs (associations foncières) et faire prendre conscience aux maraîchers qu'il est important pour eux en terme financier de répondre à la demande de production hivernale en plantant des légumes tels que des pommes de terres, choux, etc...

## 5.2.2. ATELIER DE TRAVAIL SUR LA THÉMATIQUE APICULTURE :

Une réunion d'information sur les différents types de coopérations possibles en Balagne a eu lieu le 30 septembre 2016 et a permis de déterminer des pistes de travail sur des projets collectifs.

L'atelier de travail du 27 juin 2017 sur la thématique apiculture a fait émerger un projet portant sur une route du miel en Balagne.

La filière apicole balagnine compte plus d'une vingtaine de producteurs dont plus de la moitié produisent sous Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). La plus grande partie de la production de miel est vendue localement.

La route du miel de Balagne pourrait être un outil de communication collectif formidable pour les apiculteurs et une première en France. Les producteurs ouvriraient les portes de leurs mielleries au public afin d'être le point de rencontre entre savoir-faire et environnement, nature, culture et partage.

La qualité de l'accueil et sa mise en valeur est essentielle pour l'économie locale. Les professionnels s'engageraient à respecter une charte qualité commune.

Afin d'étudier la faisabilité du projet, il a fallu réaliser un recensement des producteurs souhaitant s'engager dans la démarche et réaliser un inventaire des horaires d'ouvertures au public des mielleries balagnines.

L'étude a été réalisée entre le lundi 10 juillet et le 18 juillet 2017 sur la base d'un questionnaire d'enquête. Elle a été réalisée par téléphone à partir des numéros de téléphone des apiculteurs résidant en Balagne.

Sur 18 apiculteurs, 12 souhaitaient s'inscrire dans le projet de la route du miel en Balagne. D'autres sont favorables à l'idée mais ils souhaitaient le faire ultérieurement, afin d'avoir le temps de s'organiser pour la réception du public.

Le projet étant viable, une réunion de concertation a eu lieu le 2 octobre 2017 à Cateri afin de construire le projet. Une charte de la route du miel a été rédigée avec l'ensemble des apiculteurs mais s'est heurtée à la question de la nécessité d'être labellisé AOP pour être référencé sur la route.

Suite aux diverses réunions organisées dans le cadre de la structuration de la filière apicole en Balagne, une assemblée générale constitutive de l'association des apiculteurs de Balagne s'est tenue le vendredi 24 novembre 2017 à 15h00 à Cateri.

Lors de cette réunion, les apiculteurs ont décidé de reporter la création de l'association, afin de travailler sur des statuts beaucoup plus ambitieux portant sur les bases d'une solidarité entre apiculteurs. Une autre réunion de travail a été fixée au vendredi 19 janvier 2018 à l'Île-Rousse pour travailler sur les statuts de l'association.

Il avait été décidé de faire une assemblée générale constitutive de l'association des apiculteurs de Balagne. Cette association devait porter 6 compétences (valoriser le miel de Balagne, réaliser un inventaire relatif au patrimoine apicole, solidarité entre apiculteurs, créer un événementiel "marché du Miel de Balagne", achats groupés : matériels et fournitures et l'élevage des reines) et aurait une gouvernance composée d'un Président, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'une personne référente par groupe de travail.

Le vendredi 23 mars 2018, le choix des producteurs a été de ne pas s'engager dans la démarche sans soutien financier. Les producteurs soulignaient qu'il n'était pas possible de créer une association avec une faible trésorerie.

**Le programme Leader de Balagne ne peut pas soutenir financièrement l'association.**

### **5.3. AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX DANS LES VILLAGES**

Le programme Leader 2014-2020 prévoit l'aménagement de jardins familiaux dans les villages pour lutter contre la précarité alimentaire des ménages, développer du lien social et transmettre les savoir-faire.

Le 23 février 2018, le GAL du pays de Balagne a lancé un appel à manifestation d'intérêt, par courriel aux 36 communes de Balagne concernant l'action liée à l'aménagement de jardins familiaux ou d'un jardin pédagogique, dans le cadre du programme Leader 2014-2020.

9 communes ont répondu. 4 dossiers sont toujours en cours d'instruction (communes de Corbara, Galeria, Lama et Pigna), 3 dossiers sont en cours de montage (sur les communes de Sant'Antonino, Speloncato et Urtaca) et 2 en cours de réflexion (communes de Costa et Santa Reparata di Balagna).

La convention TEPCV a également programmé une opération de réhabilitation des anciens jardins familiaux de Galeria.

### **5.4. SENSIBILISATION AU PATRIMOINE BÂTI DES ÉCOLIERS DE BALAGNE**

Le pays de Balagne et Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de la Haute-Corse, dans le cadre de l'Agenda 21 de Balagne, en collaboration avec l'Éducation Nationale et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse ont mis en place durant l'année scolaire 2017, des animations sur l'architecture et le paysage, à l'attention des élèves des classes élémentaires des écoles balanines de Calenzana, Cateri, Belgodere, Zilia, Lumio et Feliceto.

Le jeudi 1er juin 2017, un rassemblement de toutes ces classes a été organisé au couvent de Corbara, avec pour objectif de faire échanger les enfants sur le résultat de leurs travaux. Ils ont ainsi fait part de leurs expériences et de leurs acquis aux autres élèves. Deux classes de Bastia se sont jointes à cette journée, l'école primaire Charles Andrei et le collège de Biguglia.

L'objectif est de sensibiliser les enfants au patrimoine bâti afin de leur permettre de renforcer l'attachement à leur lieu de vie, de les inciter à mieux connaître le territoire et à interagir avec lui.



# PERSPECTIVES

Le Pays de Balagne a adopté, en comité syndical, le mardi 10 juillet 2018, la version définitive de son Projet de Territoire.

Le Projet de Territoire du Pays de Balagne a été élaboré entre le 23 février 2017 et le 23 février 2018, puis :

- le 23 février 2018 : Approuvé en comité syndical du PETER du Pays de Balagne
- le 16 mars 2018 : Modifié après avis de la Conférence des Maires
- le 23 mars 2018 : Modifié après avis du Conseil de Développement Territorial
- le 18 juin 2018 : Approuvé en conseil communautaire de la Communauté de Communes Calvi - Balagne
- le 25 juin 2018 : Approuvé en conseil communautaire de la Communauté de Communes L'Isula - Balagna
- le 10 juillet 2018 : Adopté en comité syndical du PETER du Pays de Balagne

Ce projet définit les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'écologie, de culture et social ou encore de promotion de la transition écologique. Il fixe les ambitions du Pays de Balagne.

Les enjeux définis pour répondre à ces ambitions constitueront le fondement d'un programme d'actions qui devra être partagé entre le territoire (PETER, CCCB et CCIRB) mais également la Collectivité de Corse et l'État.

Ce Projet de Territoire constitue aujourd'hui le document stratégique de référence pour l'ensemble du territoire Balanin

## 6. LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE BALAGNE

Le territoire du PETER du pays de Balagne à travers son projet de territoire, porte 5 ambitions :

1. Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme
2. Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets
3. Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes
4. Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun
5. Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale



Sur cette base, neuf enjeux stratégiques ont été identifiés pour servir d'ossature opérationnelle à un plan d'action

## **6.1. RÉDUIRE LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation aux changements climatiques
- Économie : accompagnement et soutien des entreprises locales du BTP
- Social : réduction des dépenses et amélioration de la qualité de vie des habitants

Il devra se traduire par des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, résidentiels et tertiaires, par des actions en faveur de la mobilité durable (intermodalité, transports en commun, covoiturage, modes de déplacement doux).

## **6.2. PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation aux changements climatiques
- Économie : création d'entreprises et d'emplois
- Social : valorisation des savoir-faire

Il devra se traduire par des actions d'accompagnement en faveur de la création d'entreprises dans les domaines de l'hydroélectricité, hydrothermie, photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biomasse, géothermie, mais également dans les domaines de la fabrication de matériaux exploitant la pierre, la terre, le bois, le liège, la laine, les fibres végétales et le recyclage des papiers et tissus.

## **6.3. DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE ET LES CIRCUITS COURTS**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des incendies et entretien des paysages
- Économie : soutien des entreprises agricoles et développement des entreprises agroalimentaires
- Social : amélioration de l'accès à des produits de qualité et renforcement de l'identité locale

Il devra se traduire par des actions en faveur de la mobilisation du foncier, de l'accompagnement à l'installation d'agriculteurs, de soutien à la diversification, de la création d'entreprises de transformation, de communication et d'animation (cumpremu quì, manghjemu Corsu, ...).

## **6.4. AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction du gaspillage, réduction des déchets enfouis et des pollutions
- Économie : valorisation matière et développement des entreprises de l'économie circulaire
- Social : développement de l'éco-citoyenneté

Il devra se traduire par des actions incitatives d'économie d'eau et de tri des déchets, d'amélioration de la collecte des eaux pluviales et par des actions de soutien au recyclage (eau, déchets, biomasse).

## **6.5. RESTAURER ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : préservation des écosystèmes et de la biodiversité, prévention des maladies et parasites
- Économie : développement de la production d'espèces indigènes, soutien à l'économie sociale et solidaire
- Social : amélioration du cadre de vie, sauvegarde du patrimoine

Il devra se traduire par des actions d'éradication d'espèces invasives, de restriction d'importation de végétaux, d'interdiction d'importation d'espèces exotiques et de production et valorisation d'espèces indigènes.

## **6.6. RESTAURER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : préservation des paysages et des fonctions des aménagements paysagers, prévention des incendies
- Économie : développement d'entreprises, soutien à l'économie sociale et solidaire
- Social : sauvegarde d'un héritage patrimonial et des savoir-faire

Il devra se traduire par des actions d'entretien des ouvrages vernaculaires, notamment en pierre sèche, de débroussaillage, d'entretien des cours d'eau et des actions de formation et de transmission de savoir-faire et des actions de sensibilisation architecturale et urbanistique et de résorption des pollutions visuelles.

## **6.7. RÉTABLIR L'ÉQUITÉ SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des besoins de déplacements et des émissions de gaz à effet de serre
- Économie : adaptation des compétences aux besoins de développement du territoire
- Social : accès aux services publics, à la santé, au logement, à la formation et à l'emploi

Il devra se traduire par des actions d'équipement (maisons de santé, MSP, centres sportifs, culturels et de loisirs), de structuration pour l'accès aux services publics et de santé, et à la formation (solutions de mobilité) et d'opérations ou de mesures visant à garantir l'accès au logement pour tous.

## **6.8. CONSTRUIRE UN TERRITOIRE AUTHENTIQUE ET MODERNE**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : gestion des installations industrielles et artisanales
- Économie : création d'entreprises et d'emplois, amélioration de la compétitivité
- Social : sauvegarde et transmission de la culture

Il devra se traduire par des actions de développement d'infrastructures (téléphonie, internet haut débit, routes, rail), d'aménagement (accueil d'activités économiques), de formation aux métiers de valorisation des ressources locales et de transmission de la langue et de la culture Corse.

## **6.9. PROMOUVOIR DES SITES ET ÉVÉNEMENT DIVERSIFIÉS ET COMPLÉMENTAIRES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : préservation des sites sensibles
- Économie : diversification de l'offre touristique
- Social : meilleure acceptabilité du tourisme

Il devra se traduire par des actions de structuration de l'offre touristique et de promotion de produits touristiques intégrés.